

Le 8 octobre 2015

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Exercice sur la RN 164

### simulation d'un accident mortel à hauteur de Pleyben

#### test de la chaîne de secours

Le scénario : un accident mortel de la circulation sur une 2x2 voies (perte de contrôle d'un véhicule), avec opération de désincarcération de 2 personnes.

Cet exercice de sécurité est organisé dans le cadre du protocole inter-service, le mardi 13 octobre, à partir de 17h, sur la route nationale 164, à hauteur de la commune de Pleyben, par la direction interdépartementale des routes Ouest, sous l'autorité de la préfecture et en liaison avec le SDIS, SAMU, les forces de l'ordre.

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest recommande la plus grande prudence à l'approche de ce secteur. L'exercice engendre :

- une neutralisation de la voie lente de la RN 164 dans le sens Carhaix-Châteaulin, à partir de 17h,
- la circulation sera maintenue sur la RN 164, dans le sens Châteaulin-Carhaix.

L'objectif de l'exercice est de tester les capacités des pouvoirs publics à gérer un événement routier majeur. Au total l'exercice mobilisera 35 participants (figurants et observateurs) appartenant à 4 services différents.

#### LES EXERCICES ET RETOURS D'EXPERIENCE

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile met l'accent sur la nécessité d'améliorer la planification Orsec en procédant à des exercices et des retours d'expérience (Retex) : les exercices permettent aux acteurs de la gestion de crise (sapeurs-pompiers, Smru, gendarmes, ...) d'apprendre à mieux se connaître et d'acquérir les bons réflexes ; les retours d'expérience permettent de tirer les enseignements d'accidents réels ou simulés dans le cadre des exercices.

#### Contacts presse :

Nathalie Lecomte, responsable communication et relations usagers

Téléphone : 02 99 33 46 56

Mission communication et relations usagers

Téléphone : 02 99 33 46 57

**Simulation  
accident  
mortel**

**Mardi 13  
octobre à  
partir de 17h**

**RN 164 à  
hauteur de  
Pleyben**



## LE PREFET, GARANT DE LA SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Depuis plus de deux siècles, le préfet est garant dans les territoires de l'unité nationale. Pilote et coordinateur des forces de sécurité (police, gendarmerie, sécurité civile) au quotidien et particulièrement en cas de crise, il assure sur l'ensemble du territoire la représentation de l'État et le respect de la loi républicaine.

La question de la sécurité recouvre la protection des personnes et des biens, que ce soit sous l'angle de la sécurité publique, de la sécurité routière, de la sécurité et de la défense civiles ou encore de la sécurité industrielle et alimentaire.

La garantie de la sécurité (maintien de l'ordre, protection des populations et des biens, des réseaux de communication et de transport, sécurité routière, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques) est une des principales missions du préfet de département.

**Les journalistes qui souhaiteraient suivre le déroulement de l'exercice doivent contacter au préalable la mission communication de la DIR ouest (Nathalie Lecomte : [nathalie.lecomte@developpement-durable.gouv.fr](mailto:nathalie.lecomte@developpement-durable.gouv.fr)) pour pouvoir obtenir leur accréditation.**

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Le SDIS :** Il assure le Commandement des opérations de secours, avec principalement la protection de l'ensemble des intervenants sur le site et la coordination des actions à mettre en œuvre par les différents partenaires opérationnels ( assure la protection immédiate de la zone de l'accident, pour éviter un sur accident, et dans l'attente d'un balisage complet et pérenne de la DIR Ouest, assure la protection incendie de l'accident, porter secours aux victimes avec si nécessaire des actions préalables de désincarcération, transporte les éventuelles victimes vers les structures hospitalières avec le soutien médical du SAMU, et assure la remontée d'information auprès du CODIS pour le suivi de l'intervention et la remontée d'information vers les partenaires opérationnels et les autorités administratives (mairie et préfecture)).

**L'EDSR 29 :** (72 militaires) est composé d'un groupe de commandement sous les ordres d'un officier de gendarmerie et d'unités spécialisées aux compétences variant selon les caractéristiques du réseau routier :

Le groupe de commandement a pour rôle la direction et la coordination des unités subordonnées : 4 Brigades motorisées (B.Mo de Brest, Douarnenez, Quimper et Concarneau) assurent les missions de circulation et de sécurité routières sur le réseau routier du département dont la responsabilité est confiée à la gendarmerie. Elles ont vocation à exercer leur activité en priorité sur les axes les plus importants ainsi que sur le réseau secondaire. Leurs modalités d'intervention sont variées : surveillance du trafic, police de la circulation et des transports, escortes et pilotages, éducation des jeunes,



information des usagers de la route, etc. 2 Pelotons motorisés (P.Mo de St Thégonnec et de Châteaulin) sont des unités prioritairement dédiées à l'exécution des missions de police sur les axes autoroutiers ou 2X2 voies RN 12 et RN 165. Leur compétence territoriale peut s'étendre sur l'axe structurant qu'ils surveillent, mais aussi sur tout ou partie du département. Leurs moyens sont adaptés de façon à disposer d'une capacité permanente d'intervention en toute sécurité sur ces axes à grande circulation.

**Le SMUR** : Il a pour mission d'apporter 24 heures sur 24, sur décision du médecin régulateur, en tous lieux et sur l'ensemble du territoire, la médicalisation des interventions auprès des patients dont l'état nécessite une surveillance ou des soins médicaux d'urgence et de réanimation.

**La DIR Ouest** : Service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle exploite, entretient, sécurise et aménage un réseau de 1520km de routes nationales réparties sur 7 départements en Bretagne et Pays de la Loire, avec un objectif : offrir aux automobilistes des déplacements sécurisés et un service de qualité.

Avant de partir, les usagers sont invités à consulter les conditions de circulation sur : [www.diro.fr](http://www.diro.fr) et sur smartphone [m.diro.fr](http://m.diro.fr).

N°téléphonique d'information routière Bison Futé : 0 800 100 200  
[www.bison-fute.equipement.gouv.fr](http://www.bison-fute.equipement.gouv.fr)

---

### Direction interdépartementale des routes Ouest

*L'Armorique - 10 rue Maurice Fabre - 35 031 Rennes Cedex*

La direction interdépartementale des routes (DIR) Ouest est un service déconcentré du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Elle exploite, entretient, sécurise et aménage un réseau de 1520 km de routes nationales, réparties sur 7 départements en Bretagne et Pays de la Loire, avec un objectif: offrir aux automobilistes des déplacements sécurisés et un service de qualité.

---

